

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1917)
Heft: 171-173

Rubrik: Communications du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Passivmitglied. — Membre passif.

TREICHLER, Jakob, zum Neuhof, Wädenswil a/Zürichsee.

Kandidaten. — Candidats.

SCHWEIZER, Ernst, Maler, Stockerstr. 37, Zürich.

HELBIG, Walter, Maler, Arbenzstr. 10, Zürich.

GISLER, Hans, Bildhauer, Seestr. 1017, Zollikon, Zürich.

FREY, Ernst, Maler, Friedensgasse 5, Zürich.

Communications du Comité central



Assemblée des délégués 1917

le Samedi 30 juin, à 2 h. de l'après-midi
à l'Hôtel-de-Ville

et

Assemblée générale 1917

le dimanche 1^{er} juillet, à 11 h. ¹/₄ du matin
au Château

ROMONT

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale de 1916
(voir *Art suisse* N° 163-164, juin-juillet 1916).
2. Rapport annuel.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués de la veille.
4. Rapport des comptes et rapport de MM. les reviseurs.
5. Nomination des reviseurs et de deux suppléants pour 1918.
6. Fixation de la cotisation.
7. Budget 1917-1918.
8. Caisse de secours.
9. Candidats.
10. Jury annuel.
11. Proposition de la section de Saint-Gall. (Voir ce N°)
12. Proposition de la section d'Argovie. (Voir ce N°)
13. Divers.

VII^{me} Exposition de la Soc. des P. S. et A. S. à Bâle.

Notre Exposition du printemps qui remplaça l'exposition d'automne projetée à Genève l'an dernier et qui vient de clore ses portes, a donné les résultats suivants : Les œuvres envoyées étaient au nombre de 463, dont le jury accepta 297. Il a été enregistré 2093 entrées

payantes. Les 23 ventes se montent à un total de fr. 5360.50 et se répartissent de la manière suivante :

huiles et aquarelles	11
gravures.	8
sculpture.	4



Affiche de l'Exposition de Bâle

par Werner Koch, Dornach.

L'affiche de notre Exposition du printemps à Bâle est en vente au prix de fr. 5 —. S'adresser à la Rédaction de l'*Art Suisse*.

† Ch. Conradin.

C'est avec grand chagrin que nous avons appris la mort si subite de notre cher collègue Ch. Conradin, sur l'activité duquel nous reviendrons dans un prochain numéro. En attendant, nous exprimons à sa famille notre sincère sympathie.

Communications des Sections.



Proposition de la section de St-Gall.

La section de Saint-Gall propose à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la proposition suivante touchant le prélèvement pour la Caisse de secours sur les œuvres d'art décoratif :

Il doit être adopté pour le calcul du prélèvement pour la Caisse de secours sur la vente d'œuvres d'art appliqué un mode analogue à celui qui est en usage pour les sculpteurs et les architectes.

Saint-Gall, le 29 avril 1917.

Le Président :

C. LINER.

Le Secrétaire :

A. BLÖCHLINGER.



Proposition de la section d'Argovie.

La section d'Argovie avait présenté à l'assemblée extraordinaire des délégués du 11 décembre 1916, à Olten, une proposition qui figure dans le procès-verbal de cette assemblée dans le n° 168-169 de l'*Art Suisse*. De cette proposition, la Section d'Argovie ne retient que la première partie, la seconde ayant été présentée par une erreur du porte-parole de la section. Cette proposition est donc la suivante :

Une Commission composée de membres de la Société des P. S. et A. S. avec la collaboration de spécialistes